

Rapport d'accessibilité 2017



© Mission accessibilité inclusion



Mairie de Niort
handicap@mairie-niort.fr

CS 58755 - 79027 NIORT Cedex

Tél : 05 49 78 78 25
www.vivre-a-niort.com

Sommaire

Introduction : Différent comme tout le monde !	3
I. Poursuite de l'Ad'AP	4
✓ Etudes et travaux concernant les bâtiments.....	4
✓ Etudes, travaux concernant les espaces publics.....	5
✓ Suivi.....	5
✓ Mise en place du registre public d'accessibilité.....	9
II. Recensement des ERP accessibles	10
✓ Liste réglementaire.....	10
✓ Cartographie des ERP accessibles	10
III. Les actions en faveur de l'inclusion	12
Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous	12
✓ Point travaux et études programmés en 2017 sur les espaces publics	12
✓ Concertation sur le volet accessibilité du projet Port Boinot.....	13
✓ Elaboration du guide de recommandations pour un document accessible..	15
✓ Recherches pour l'élaboration d'un guide pratique pour organiser une manifestation accessible.....	16
Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap	17
✓ Handic'apte et FIPHFP.....	17
✓ L'accueil des enfants en situation de handicap	24
✓ Le handisport un axe majeur	26
✓ Accueil de stagiaires en situation de handicap.....	28
✓ Réflexion sur un parcours de formation des agents pour l'accueil des personnes en situation de handicap.	29

✓ Mise en place de la mallette pédagogique d'actions de sensibilisation auprès des jeunes du périscolaire.	31
✓ Participation au groupe de travail REFLEX'ACCUEIL de la Mairie de Niort.	32
✓ Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement.	33
✓ Animations du patrimoine et inclusion.	33
Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante	35
✓ Participation au groupe Accessibilité musées Bernard D'Agesci et Donjon.	35
✓ Concertation pour la mise en accessibilité des sites.	37
✓ La ville partenaire des évènements de sensibilisation.	38
✓ La ville partenaire des associations.	41
IV. Une CCA active.....	42
V. Autres activités de la mission	42
✓ Accueil de stagiaires.....	42
✓ Intervention en milieu scolaire	43
✓ Création de nouveaux partenariats.....	43
<input type="checkbox"/>Présentation des actions des élues missionnées sur la thématique accessibilité.	44
VI. Perspectives 2018.....	46
VII. Glossaire.....	47
VIII. Annexes.....	48

DiFfeREnt

...comme
tout le monde

Introduction : Différent comme tout le monde !

En vivant, en travaillant en côtoyant des personnes différentes, nous acceptons leurs différences tout en nous enrichissant mutuellement. C'est dans ce sens que la Ville de Niort, attachée à l'accessibilité pour tous s'engage aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs, membres de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

La CCA est régulièrement informée du suivi des études et travaux, des avancées et difficultés rencontrées pour le respect des délais fixés dans l'Agenda d'accessibilité programmé. Elle participe aux visites de sites avant pendant et après les travaux de mise en accessibilité (ex : CAMJI, carrefour avenue de la Rochelle/boulevard de l'Atlantique, le site du projet Port Boinot pour 2017).

La Ville de Niort, avec la convention FIPHFP, est engagée dans l'accueil et l'emploi des travailleurs en situation de handicap tout en mettant en place des adaptations de postes de travail pour surmonter les difficultés des agents. Elle organise des formations pragmatiques, des actions de sensibilisation visant à ne plus stigmatiser le handicap.

L'accessibilité c'est l'affaire de tous, elle se construit collectivement. L'accessibilité universelle concerne tous les aspects de la vie : petite enfance, école, déplacement, logement, santé, emploi, accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

Les actions se sont multipliées en 2017 en faveur de l'inclusion ; « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

I. Poursuite de l'Ad'AP

✓ Etudes et travaux concernant les bâtiments.

Les travaux programmés en 2016, reprogrammés en 2017 sont terminés.

- 11 ERP ont été mis en accessibilité pour un montant total de travaux s'élevant à 210 721,72 €.

ERP concernés: la Conservation des cimetières, les sanitaires du cimetière de Buhors, la mairie de quartier de St Liguair, la maison de quartier de Cholette, le Centre Régional de Tennis de Table, les salles de sport Coteau St Hubert, Pontreau et Georges Sand, les groupes scolaires Jules Ferry élémentaire, Agrippa d'Aubigné et Paul Bert.

- Les études réalisées concernaient 12 ERP pour un montant total de 47 531,98 €.

Sont concernés ; les groupes scolaires Ernest Pérochon élémentaire et maternelle, Jules Ferry maternelle, Jean Mermoz élémentaire, Jean Jaurès maternelle, les tribunes et vestiaires du stade Espinassou, le golf, l'hippodrome, les tribunes du stade de Grand-Croix et les stades de Massujat et de St Liguair.



✓ Etudes, travaux concernant les espaces publics.

- La Place de la Brèche

Les travaux de mise en accessibilité reprogrammés pour 2017 ont été réalisés dans le courant du 1^{er} semestre 2017 (cf. annexe 1 compte rendu CCA du 20 juin); les bandes podo tactiles ont été installées, les mains courantes ont été posées ainsi que les bandes « nez de marche ». Les poubelles gênantes ont été déplacées, reste à voir le positionnement de celles situées à proximité du Columbus café.

Les bandes « nez de marche » s'étant très rapidement détériorées, les travaux ont été déclarés non conformes et l'entreprise a été mise en demeure.

- Les travaux programmés en 2016 reprogrammés en 2017 sont terminés.

✓ Suivi.

- Création du comité technique accessibilité dénommé « Cotech access »

Il est composé des membres de la Direction Générale et des techniciens des directions : Secrétariat général, Espace public, Patrimoine et moyens, de Gestion urbaine réglementaire et de la Mission accessibilité-inclusion.

Ce comité technique a pour objectif :

- D'assurer le suivi de l'Ad'AP municipal : avancées, difficultés, préparation du rapport annuel de présentation à la CCA, formulation de propositions sur la programmation des 2^{ème} et 3^{ème} périodes.
- D'examiner les conditions de mise en place des nouveaux dispositifs réglementaires liés à l'accessibilité (ex : la liste électronique des ERP déclarés accessibles sur le territoire, le registre public d'accessibilité).

En 2017, il s'est réuni les 5 mai et 19 octobre.

- 1ères réunions de programmation de la 2ème période de l'Ad'AP (2019 - 2021).

Contexte :

Le 7 décembre 2015, M. Le Préfet des Deux-Sèvres a approuvé l'Ad'AP de la Ville de Niort. Il concerne 196 ERP et 23 IOP. Le coût total de la mise en accessibilité est évalué à 10 409 255 €. Il s'échelonne entre 2016 et 2024 : période 1 (2016-2018) ; période 2 (2019-2021) ; période 3 (2022-2024).

Le patrimoine des ERP couvre un large champ, lié à la diversité des politiques publiques de la municipalité : groupes scolaires, salles de sports, accueils administratifs, salles de spectacles, accueils de loisirs, etc...

Le choix a été fait de répartir pendant la durée totale de l'Ad'AP et de manière équilibrée les investissements selon les familles d'ERP.

Pour la 1^{ère} période qui s'achève, le calendrier de mise en accessibilité des ERP était précisé pour chaque année.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} périodes, la programmation est prévue par période avec le positionnement en période 3, des établissements où d'importants travaux devant être réalisés en raison de la vétusté générale du site.

Proposition de programmation :

En 2017, nous avons dû travailler sur la répartition des équipements pour la mise en accessibilité des ERP pour la période 2019-2021, pour permettre d'anticiper les études et lancer les travaux dans les délais imposés.

La Chef de service Etudes, prospectives et gestion transversale du bâti et la Chargée de mission accessibilité-inclusion ont rencontré les directions de l'enseignement, des sports et des formalités citoyennes. Des propositions ont été présentées au Cotech du 1^{er} mars 2018. Les arbitrages sont en cours.

L'Ad'AP de la Ville de Niort devra être modifié.

Des équipements tels que le Complexe sportif de la Venise Verte (stade René Gaillard, salle de sport, Centre de formation, patinoire...) ont été transférés vers la Communauté d'agglomération du niortais : les tribunes et les vestiaires étaient programmés dans l'Ad'AP 2019-2021, le Centre de formation des Chamois Niortais pour la période 2022-2024.

Des transferts, des démolitions et des ventes de patrimoine sont en cours de validation.

Nous sommes dans l'attente des décrets concernant la modification des Ad'AP approuvés.

- Visite des salles de sport avec demande de dérogation.

Contexte :

L'Ad'AP de la Ville, validé par le préfet, prévoyait que pour les 6 salles de sport configurées avec mezzanine au 1^{er} étage, la Ville de Niort envisageait de demander une dérogation pour le handicap moteur au titre de la disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs coûts (717 510 € estimés pour la pose d'ascenseurs). Cette dérogation devant s'accompagner de mesures de substitution liées à l'organisation des activités sportives proposées :

- La mise en accessibilité systématique du rez de chaussée des salles.
- La garantie de l'accès aux activités sportives proposées à l'étage, par un déplacement de l'activité en rez de chaussée ou dans une autre salle de sport accessible.

Les dérogations :

Après deux premiers avis défavorables de la sous-commission départementale accessibilité sur les travaux de mises en accessibilité des salles de sport du Pontreau et de Sainte Pezenne, une délégation s'est rendue sur place, composée de M. Six, des Responsables du Service sécurité accessibilité dans les ERP et des Sports, du Technicien principal de la Direction patrimoine et moyens, cellule sport et culture et de la Chargée de mission accessibilité – inclusion. Un courrier d'intention générale et des demandes de dérogation précises et détaillées, adaptées pour chaque équipement ont été rédigées, signées par M. Le Maire et envoyées au Préfet.

Les dérogations ont été validées.

✓ Mise en place du registre public d'accessibilité.

Contexte :

Le registre public d'accessibilité a été évoqué pour la première fois dans le rapport de concertation du 26 février 2014. Il est aujourd'hui instauré par les articles L111-7-3, R111-19-60 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Son contenu, ses modalités de diffusion et sa mise à jour sont précisés par un arrêté du 19/04/2017.

Le registre public d'accessibilité :

C'est un document unique mentionnant les dispositions prises pour permettre à tous, quel que soit son handicap, de bénéficier des prestations délivrées dans un établissement.

La mise à disposition du registre public d'accessibilité est une démarche obligatoire pour tous les gestionnaires d'ERP, qu'ils soient neufs ou déjà existants. La mise à jour des données doit être régulière.

Mise en place :

Réalisée le 1^{er} novembre sur le site du Vivre à Niort ;

<https://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/handicap/registre-daccessibilite/index.html>

II. Recensement des ERP accessibles

✓ Liste réglementaire.

En application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la CCA a recensé les ERP situés sur le territoire de la ville de Niort, déclarés accessibles et ceux dont la mise en accessibilité est prévue. Seuls ont été pris en compte les ERP ayant transmis les documents à la mission accessibilité-inclusion.

Depuis plus d'un an la CCA a été régulièrement tenue informée des difficultés et avancées du recensement.

Conformément à la demande des représentants de la CCA du 20 juin, les ERP ont été classés par ordre alphabétique. Les utilisateurs peuvent signaler une erreur dans les données.

La liste a été mise en ligne sur le site Vivre à Niort le 1^{er} septembre ;

https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/liste_Ad_AP_2017.pdf

Dans un souci de pragmatisme, les élus ont souhaité aller au-delà de la réglementation et proposer sur le SIG une cartographie des ERP déclarés accessibles sur le territoire de la Communauté d'agglomération du niortais

✓ Cartographie des ERP accessibles

La cartographie concerne les ERP ayant déposé une attestation d'accessibilité (sur l'honneur ou par l'intermédiaire d'un contrôleur agréé).

Les représentants de la CCA du 20 juin ont participé à l'élaboration de cette cartographie en aidant à déterminer les catégories et les couleurs des pictogrammes accessibles pour le plus grand nombre.

■ Associatif, sports et culture	■ Commerces
■ Cultes	■ Education, enseignement
■ Hébergement et restauration	■ Santé-aide à la personne
■ Services (administration, banques, bureaux)	■ Transports

La cartographie est en ligne sur les sites Internet de la ville de Niort et de la Communauté d'agglomération du niortais :

<https://caniortais.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5a34c067e0294bca9b9ebba8a55499cd>



© Mission accessibilité inclusion

III. Les actions en faveur de l'inclusion

Afin de structurer les engagements de la Ville de Niort et de son CCAS en matière de handicap, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le 14 octobre 2013, la charte « Ville Handicaps ».

Cette charte décline de manière opérationnelle les actions à mettre en place, afin de prendre en compte le handicap et l'accessibilité au sein des différentes politiques municipales. Elle propose une stratégie globale avec des actions visibles par l'ensemble des niortais ; accessibilité, éducation, sport, culture, information, sensibilisation... et des actions à mettre en place en interne.

Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous

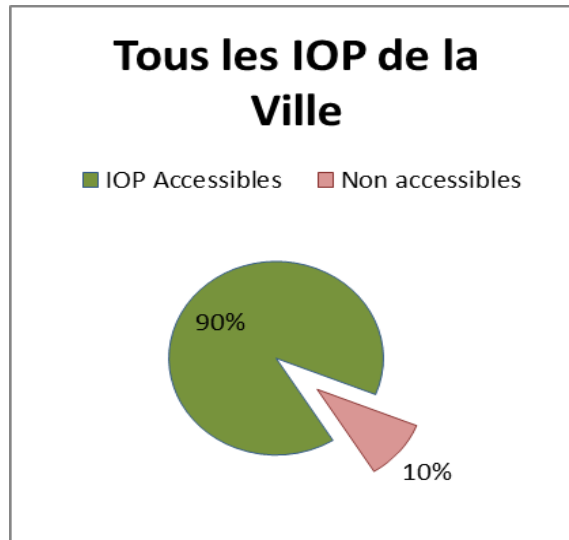
✓ Point travaux et études programmés en 2017 sur les espaces publics

Afin d'assurer une cohérence dans la chaîne de déplacement, la Ville de Niort a fait le choix de mener en parallèle de l'Ad'AP un programme de travaux affecté à la voirie et aux espaces publics. Cette programmation doit assurer une continuité d'accessibilité de l'entrée jusqu'à la place de stationnement et/ou l'arrêt de bus les plus proches.

En 2017, l'accès à la patinoire a été réalisé.

La Ville de Niort poursuit la mise en accessibilité des IOP. Les IOP correspondent à l'itinéraire entre le bâtiment et la case de stationnement adaptée, ou l'arrêt de bus, le plus proche.

Le taux d'accessibilité de tous les IOP de la Ville est de plus de 90 % (cf. annexe 2)



✓ **Concertation sur le volet accessibilité du projet Port Boinot.**

Le vendredi 20 octobre 2017, Matthieu Théaudin représentant la maîtrise d'œuvre a présenté aux membres de la CCA, le projet de parc urbain espace par espace et les dispositifs mis en place pour intégrer les problématiques d'accessibilité. Les agents des directions concernées par le projet étaient également présents.

Pour l'ensemble du projet il a été rappelé les dispositions générales mises en œuvre :

- L'ensemble des cheminements extérieurs ont une largeur de 1m40 minimum libre de tout obstacle.
- Les pentes sont inférieures à 4% sauf ponctuellement.
- Les cheminements respectent les espaces de manœuvres et d'usage pour les personnes circulant en fauteuil roulant.

L'accès à la berge de la Sèvre sauvage depuis les hangars se fera par un ponton flottant pour les activités de canoë avec une rampe de 12% en fonction du niveau de l'eau.

Un cheminement principal nord sud sera matérialisé.

Une signalétique adaptée sur tous supports sera mise en place.

Au niveau des gradins situés en partie ouest du bief, une bande d'éveil à la vigilance constituée de bandes podotactiles est proposée. Ce dispositif entre en questionnement avec la sécurisation des gradins pour les personnes malvoyantes. La question de l'accessibilité à l'eau est aussi posée.

Le projet d'aménagement des bâtiments a été présenté pour Le Séchoir et Le Hangar.

Voir compte rendu annexe 3.

Les membres présents souhaitent l'organisation d'une visite sur site pour mieux appréhender le projet.

La visite a été réalisée le 17 novembre ; Manuel Gasnier, Conducteur d'opération à la Direction des Espaces publics a répondu aux nombreuses interrogations des personnes présentes.



© Mission accessibilité inclusion

✓ **Elaboration du guide de recommandations pour un document accessible.**

Les membres de différentes associations représentant les personnes en situation de handicap, participant à la CCA ont fait remarquer aux élues en charge de l'accessibilité le manque de lisibilité, d'accessibilité pour le plus grand nombre de certains diaporamas lors des réunions organisées par la municipalité.

L'un des objectifs de la mission accessibilité-inclusion pour 2017 a été de mettre en place l'action « Adapter aux différents handicaps les réunions publiques organisées par la municipalité ».

Dans ce contexte, la mission a accueilli Véronique Morin, étudiante en Master 2 IPHD au Pôle universitaire niortais. Elle a eu notamment, comme mission la réalisation d'un guide de recommandations pour l'accessibilité des documents administratifs, nécessaires aux préparations, présentations et compte-rendu de réunions.

Il doit s'appliquer à tout document écrit, diaporama ou pas, et notamment aux documents à destination de la population.

Le projet (voir annexe 4) a été présenté aux services le 30 mai. Le guide a été testé de juin à décembre. Il est en cours de mise en page avant sa mise en ligne sur Intranioirt et sur le site Internet de la Ville.



✓ **Recherches pour l'élaboration d'un guide pratique pour organiser une manifestation accessible.**

Ce guide s'inscrit dans le point 2, axe 1 de la charte « Ville Handicap » : Favoriser l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap.

Conçu comme un Guide pratique ce document s'adressera à tous ceux qui souhaitent organiser sur Niort une manifestation accessible à tous.

2017 a été l'année de la collecte des informations en interne (récapitulatif des fiches procédures du service Evènements) et en externe (répertoire des guides de l'accessibilité des manifestations).

Un projet a été présenté à la CCA du 20 juin :



SOMMAIRE

Contexte

Introduction

- Définition de la manifestation publique
- Définition de l'accessibilité
- Les différents handicaps
- Synthèse

1) La communication

2) Le choix du lieu

3) Démarches pour les manifestations réglementées

La rédaction définitive du guide est programmée pour 2018.

Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap

✓ Handic'apte et FIPHFP

Contexte :

Par délibération en date du 24 novembre 2014, la Ville et le CCAS de Niort se sont engagés pour 3 ans avec le FIPHFP, afin de continuer à respecter l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap de 6% des effectifs, conformément à la loi du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La convention a permis de structurer l'action de la collectivité et de disposer d'un financement préalable aux actions envisagées :

- Informer, communiquer, sensibiliser sur les situations de handicap.
- Maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap.
- Favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap.

Il est à noter que l'espace partagé sur l'intranet de la collectivité « Intranioirt » permet aux agents de disposer en ligne des procédures et documents de demande d'aide interne.

En 2017, le montant de l'acompte s'élève à 113 368,99 €.

Les actions réalisées :

A) Mobilisation des ressources externes, développement des partenariats :

1) Reconduction de la convention avec Cap emploi

Cap emploi contribue à l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein de collectivités territoriales.

La convention a pour objectif de favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap dans la collectivité notamment lors des entretiens de recrutement.

2) Participation à l'Handi-Pacte régional

Les Conseillères en prévention et en évolution professionnelle ont participé à la rencontre Handi-Pacte du 22 mars.

Cette journée initiée par le Comité national du FIPHFP a pour objectifs un échange de pratiques entre les 3 fonctions publiques ainsi qu'un outil de collecte.

B) Formation des travailleurs handicapés, sensibilisation et communication à destination des agents :

1) « Sensibilisation au handicap à travers le jeu »

Le 10 avril, 20 agents ont participé à cette action de sensibilisation dispensée par H2L Conseil pour un coût de 1 260 €. Elle répondait aux objectifs de :

- Libération de la parole et favoriser les échanges entre participants.
- Développement des connaissances de façon conviviale et ludique, avoir un langage commun.

- Changement de regard sur le handicap et démythification du statut de travailleur handicapé.
- Ressentir les difficultés que peut rencontrer un collègue en situation de handicap par le biais de mises en situation et découvrir les possibilités d'adaptation et de compensation.
- Favoriser l'accueil, l'intégration et le maintien dans l'emploi des collègues en situation de handicap.
- Favoriser les démarches de reconnaissance, pour une meilleure connaissance de la RQTH et des droits liés à celle-ci, et rendre les agents acteurs de leur maintien dans l'emploi.

2) Ateliers de reconversion professionnelle

17 agents, sur 4 demi-journées (27 mars, 19 juin, 18 septembre et 11 décembre) ont participé à ces ateliers animés par H2L Conseil, pour un coût de 2 976 €. Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Démystifier « le statut de travailleur handicapé » pour une meilleure connaissance de celui-ci et des droits qui lui sont liés.
- Comprendre les différentes étapes d'un parcours de reconversion.
- Connaître les interlocuteurs internes, les mesures et les aides existantes.
- Rassurer et permettre aux participants d'envisager d'autres possibles.

3) Journée de sensibilisation du handicap

Le 13 novembre, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, 58 agents ont participé à cette journée dispensée par H2L Conseil. Elle s'est déroulée au cœur de la cité

administrative (Le triangle). Des temps de présentations et des mises en situation ont été proposés pour un coût total de 1 050 €.

C) Amélioration des processus de mobilité et de reconversion professionnelle

1) Bilans de compétences

7 agents ont bénéficié de bilans de compétences pour incompatibilité au poste pour raisons médicales, en vue d'une reconversion professionnelle ; 2 agents du CCAS, 3 agents de la Direction de l'Education, 1 de la Police municipale et 1 de la Direction Accueil et formalités citoyennes.

Au total, les différents bilans réalisés représentent 12 984 € financés par le FIPHFP.

Ces bilans ont permis aux bénéficiaires de :

- Faire le point sur leur parcours professionnel.
- Mettre en évidence leurs compétences, leurs points forts et leurs motivations.
- Se projeter dans d'autres fonctions.
- Formaliser des projets réalistes d'évolution professionnelle.

D) Accompagnement des apprentis en situation de handicap :

Dans le cadre des contrats d'apprentissage aménagés des apprentis en situation de handicap, des actions d'accompagnement ont été mises en œuvre avec le dispositif SARAH.

2 apprentis ont bénéficié d'un soutien social, professionnel, d'un soutien à la formation et d'une aide à l'insertion professionnelle.

Cette action représente 4 256 € financés par le FIPHFP.

Après une évaluation préalable des besoins des apprentis, les aides apportées comprenaient notamment un accompagnement dans l'accès et

le maintien des droits de l'apprenti handicapé dans les domaines de la vie quotidienne, une action de remobilisation, une coordination avec le maître d'apprentissage, une aide à la résolution des difficultés rencontrées par l'apprenti dans les matières relatives à l'enseignement général ou technologique.

E) Adaptation et aménagement de postes :

1) Etudes externes

Pour la gestion des situations d'emplois difficiles il est fait appel à un ergonomiste qui assistera durablement les services. Ergonova a accompagné la Ville de Niort et a réalisé une étude relative à des aménagements de poste pour un agent en situation de handicap pour lequel il a été constaté plusieurs conséquences liées à ses contraintes de santé. Le montant total de cette étude s'est élevé à 7 560 €.

2) Etudes internes

Ces études préalables réalisées par le service Santé sécurité au travail permettent d'évaluer les possibilités de compensation du handicap par l'adaptation du poste de travail et de déterminer les aménagements à envisager en vue de faciliter le maintien dans l'emploi.

Ces études conduisent à la mise en œuvre de moyens techniques et organisationnels pour réduire l'écart entre les exigences du poste et les capacités de l'agent en situation de handicap.

34 études ont été réalisées en interne pour 34 agents ayant des restrictions d'aptitudes :

- 1 étude pour l'adaptation de poste d'un agent d'entretien des locaux.

- 1 pour celui d'un agent des restaurants scolaires.
- 1 pour un agent travaillant dans le milieu de la petite enfance.
- 31 concernant les adaptations de postes d'agents administratifs.

Le montant total des aides a été de 44 200 €.

3) Mise à disposition d'équipements, de matériels ou de mobilier

Le recrutement ou le maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap rend parfois nécessaire l'aménagement de la situation de travail permettant de compenser le handicap. Cet aménagement est aussi une opportunité pour réfléchir à l'organisation et aux conditions de travail, et sensibiliser les collaborateurs à la problématique du handicap.

25 situations d'aménagement ou d'adaptation de poste ont fait l'objet d'aides techniques pour un montant global de 33 868,02 € :

- 11 souris ergonomiques : 3 552 €
- 15 fauteuils ergonomiques : 24 503,75 €
- 3 bureaux ergonomiques : 4 691,47 €
- 3 adaptations et aménagements de poste nécessitant du matériel et outillage spécifique : 1 120,80 €

F) Amélioration des conditions de vie

8 agents dont 4 BOE ont bénéficié d'une prise en charge de leurs prothèses auditives ou orthopédiques.

Le montant total pris en charge dans la limite du montant restant à charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires, ainsi qu'après intervention de la PCH attribuée par la MDPH, s'est élevé à 13 853,71 €

G) Favoriser le recrutement de jeunes en situation de handicap : apprentis

Depuis septembre 2014, 5 apprentis en situation de handicap ont été recrutés et 3 sont toujours présents en 2017 :

- 1 recruté en septembre 2015, prépare un CAP cuisine et affecté à la Direction de l'Education sous le tutorat d'un agent de restauration.
- 1 recruté en septembre 2015, prépare un CAP espaces verts et affecté au service jardins et espaces naturels de la Direction des Espaces publics sous le tutorat d'un jardinier.
- 1 recruté en septembre 2016, prépare un CAP maçonnerie et affecté au service voirie signalisation éclairage de la Direction des Espaces publics sous le tutorat d'un agent de voirie.

Les aides ont été sollicitées pour un montant de 26 391,76 € (4 256 € destinés à la prise en charge SARAH, 22 135,76 € versés à la collectivité au titre des 80% du coût salarial).

Résultats

1) Recrutement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

En 2017, la Ville de Niort et le CCAS ont enregistré :

- 1 recrutement BOE sur 35 recrutements externes soit 2.94 %
- 10 agents déjà titulaires ont fait reconnaître leur situation de handicap en 2017.

Soit un total de 11 BOE dont 10 bénéficient d'une RQTH et 1 agent titulaire d'une allocation temporaire d'invalidité.

2) Bilan de la convention

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Niort est de 8,08 % de l'effectif total.

✓ L'accueil des enfants en situation de handicap

La Direction de l'Education a consacré 85 279 € à l'accueil des ESH en activités péri et extrascolaires.

94 ESH inscrits.

5 014 h d'accompagnements individuel et collectif.

5 agents ont bénéficié d'une formation de 4 jours, dispensée par le CNFPT intitulée « Accueil d'enfants porteur de handicap dans un établissement d'accueil de jeunes enfants ».

Tous les acteurs de la direction ont œuvré pour l'inclusion des ESH :

1) Le Conseil municipal enfants

- Animation d'une commission handicap
- Participation aux 2^{ème} Rencontres Accès Libre :
 - Réalisation de planches BD avec le dessinateur niortais Matthieu Roda, travail participatif mené avec les enfants de l'IME et du SESSAD de Niort. Les élèves des classes ULIS du collège François Rabelais et du Lycée Gaston Barré, ont également été associés au projet. Du 17 au 20 mai, les BD ont été exposées à l'hôtel de Ville.

- Remise des prix du tournoi de foot pour tous au musée Bernard D'Agesci lors de l'inauguration des Rencontres le 13 mai.
- Après-midi « Rencontres Grandir ensemble » au Parc des expositions de Noron le 17 mai de 14h à 16h.
- Organisation d'une journée solidaire dans les écoles le 21 juin : les 24 écoles primaires, publiques et privées, de la ville ont été sollicitées pour apporter des denrées alimentaires qui, dès le lendemain, ont été récupérées par 5 associations caritatives (Secours populaire, Secours catholique, Restos de cœur, Croix-Rouge et l'Anneau de l'espoir).

2) Les accueils périscolaires

- Ecole élémentaire Pierre de Coubertin a collaboré à l'élaboration des planches de BD avec Matthieu Roda, exposées à l'hôtel de Ville lors des Rencontres Accès libre.
- Ecole Jules Ferry a participé à l'opération ELA « Mets tes baskets et combat la maladie ».

3) Les centres de loisirs :

- 29 protocoles d'accueil spécifiques ont été mis en place les mercredis et pendant les vacances avec l'accompagnement d'un animateur référent.
- Les Brizeaux et Chantemerle ont pris part aux ateliers handisport et de sensibilisation aux handicaps lors de l'après-midi des « Rencontres Grandir ensemble » à Noron le 17 mai de 14h à 16h, en présence des enfants de l'IME, de l'APF, et des SESSAD de Niort.

- La Direction de l'Education a développé les partenariats avec la DSDEN, l'ITEP, le Master IPHD (Accueil de 3 stagiaires, participation à la création d'une Mallette pédagogique de sensibilisation aux situations de handicap), et Unis-Cité (cycle de sensibilisation au handicap).

✓ **Le handisport un axe majeur**

L'accès au sport est un axe fort de la politique sportive de la Ville qui a été labellisée, en janvier 2017, par 3 lauriers au niveau national au sein du label « Ville active et sportive ».

La Ville de Niort contribue fortement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde sportif.

Nombre des équipements sportifs municipaux sont d'ores et déjà accessibles ou en passe de l'être dans le cadre de l'Ad'AP pour lequel la Ville engage près de 3 millions d'euros de 2016 à 2024. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec les Comités départementaux Handisport et Sport adapté.

L'objectif est de permettre aux personnes le désirant d'avoir une pratique physique et sportive adaptée, et de maintenir, grâce à ces activités, des relations sociales favorisant leur bien-être.

Cette politique volontariste a permis l'émergence de talents et d'initiatives :

- L'Amicale sportive niortaise basket évolue cette saison en National 1 handisport. La Ville de Niort a participé au financement, à hauteur de 9 000 €, d'un mini bus pour faciliter le déplacement des joueurs dans toute la France.

- Nicolas Antier est champion de France 2015, 2016 et 2017 de tennis de table handi. Il est sélectionné pour les Jeux européens handisport. Il prépare activement les Jeux paralympiques de Pékin 2020 et Paris 2024.
- Le Chamois Niortais FC est, quant à lui, le seul club de foot professionnel français ayant développé une section foot fauteuil.
- Plusieurs autres clubs niortais disposent d'une section handisport : le Stade niortais rugby, les Archers niortais, l'association Keep Cool, Niort Handball souchéen, l'Association de golf de Niort, l'Union des gymnastes du niortais, Vent d'ouest, le Cercle des nageurs de Niort, Niort Tennis de table
- L'activité Handiglisse, grâce à l'équipement de la patinoire, est un exemple concret d'action favorisant la mixité des publics. Une douzaine de personnes, encadrées par l'Institut médico-éducatif et le Foyer des Genêts utilisent actuellement le matériel mis gratuitement à disposition des usagers.
- Depuis septembre 2016, ont été mis en place des cours de patinage pour les aveugles et malvoyants encadrés par une éducatrice sportive spécialisée handisport.
- Les Chamois Niortais ont été soutenu pour l'organisation du Tournoi de foot fauteuil qui s'est déroulé à la salle de la Venise Verte et au stade René Gaillard le 13 mai.
- La Ville de Niort accueille chaque année la course organisée par l'APF « Courir pour aimer la vie ».

✓ Accueil de stagiaires en situation de handicap.

Début mai les référents des jeunes scolaires en situation de handicap ont saisi la mission accessibilité - inclusion sur la réalité des difficultés d'accueil des stagiaires en situation de handicap au sein de la collectivité. Les raisons peuvent être de plusieurs natures comme par exemple l'impossibilité temporaire due à une surcharge de travail ou à une réorganisation de service.

Afin de remédier à cela, ont été mises en place des réunions à partir du mois de juin, avec la Direction des ressources humaines, les services municipaux concernés et les structures de formation ouvertes aux jeunes en situation de handicap pour la mise en place d'un processus d'accueil des stagiaires en situation de handicap.

A l'issue, il a été proposé en fin d'année, la mise en place d'un processus pour l'accueil de stagiaires en situation de handicap au sein de la collectivité, qui sera testé sur l'année 2018 :

- Avant l'accueil du stagiaire
 - ➔ CV et lettre de motivation reçus à la DRH, transmises à la mission accessibilité – inclusion pour suivi.

 - ➔ Rencontres « physiques » et échanges verbaux avec le référent du stagiaire dans un 1^{er} temps puis ensuite avec le stagiaire.

- Pendant le stage
 - ➔ Possibilité de lien entre l'équipe accueillante, et le référent du stagiaire.

- A la fin du stage
- ➔ Evaluations : 1- avec le référent du stagiaire
2- avec le stagiaire et son référent

✓ **Réflexion sur un parcours de formation des agents pour l'accueil des personnes en situation de handicap.**

Contexte

Réglementaire:

- L'article L4142-3-1 du code du travail : « *Dans les ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients. »*
- L'arrêté du 19/04/2017 précise le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité, obligatoire pour chaque ERP à compter du 20 octobre. Il fixe notamment la description des actions de formation dispensées au personnel d'accueil pour accueillir les personnes en situation de handicap (PSH). Pour les ERP de catégorie 1 à 4, un justificatif de formation à l'accueil des PSH devra également être fourni.



Local:

La Ville est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil (Reflex'Accueil) visant à répondre aux attentes des usagers.

Projet :

Travail collaboratif entre 3 services de la collectivité ; Accueil, Formation et Accessibilité – inclusion. En 2017 nous avons réalisé un travail d'analyse de l'existant et de nos besoins, nous avons consulté les associations représentant les personnes en situation de handicap et élaborer ensemble le contenu du parcours.

L'APF a été retenue pour créer un parcours de formation sur mesure pour l'année 2018.

Objectifs :

- Répondre aux attentes des personnes en situation de handicap.
- Offrir un accueil adapté et de qualité pour permettre aux PSH d'accéder au service public et d'utiliser les moyens mis à disposition des usagers.
- Appréhender les difficultés de communication que peuvent avoir certaines PSH, notamment celles avec un handicap mental et celles avec handicap auditif, mais aussi des personnes étrangères, des personnes âgées et plus généralement des personnes ayant des difficultés d'élocution et/ou de compréhension.
- Mettre en place une écoute adaptée pour répondre au mieux aux attentes de chacun.

- Favoriser la participation des PSH : chaque personne doit être considérée comme un citoyen à part entière, quel que soit son degré d'autonomie.

Le parcours formation doit débuter dans le 1^{er} semestre 2018.

✓ **Mise en place de la mallette pédagogique d'actions de sensibilisation auprès des jeunes du péri scolaire.**

La mallette pédagogique de sensibilisation aux situations de handicap destinée au jeune public, est appelée « Mallette pédagogique de l'accessibilité ». Créée à l'initiative de la mission accessibilité-inclusion, elle est le résultat d'un travail collaboratif entre la mission, le service animation de la Direction de l'Enseignement et les étudiants en Master 2 IPHD. Elle a été testée pendant les 2^{ème} Rencontres Accès Libre lors de l'après-midi « Rencontres Grandir ensemble » du 17 mai, organisé pour les enfants des centres de loisirs municipaux et des SESSAD de Niort.

Le 23 novembre, la mission accessibilité – inclusion a présenté les outils et remis les fiches techniques de la mallette aux référents péri scolaires et aux jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité du programme Famille en harmonie. Cf. annexe 5

Les jeunes volontaires ont préparé des « fiches séances » de sensibilisation aux situations de handicap pour les jeunes du péri scolaire. Ils ont utilisé les outils de la mallette pédagogique.

Le 19 décembre, les Volontaires ont testé leurs propositions sous le regard bienveillant des référents péri scolaires.

Les interventions sont prévues, sur un cycle de 9 séances de 45 mn les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2017-2018. La première intervention est programmée le mardi 16 janvier 2018 auprès des jeunes du périscolaire Louis Pasteur et Edmond Proust.

La mission Accessibilité - inclusion a préparé la convention fixant les modalités de prêt des outils de la mallette pédagogique entre de la Ville de Niort et Unis Cités.

✓ **Participation au groupe de travail REFLEX'ACCUEIL de la Mairie de Niort.**

Pour la 1^{ère} fois en 2017, la Mission accessibilité – inclusion a été associée au groupe de travail REFLEX'ACCUEIL mis en place à la Mairie de Niort, depuis 2011, pour faciliter l'accès de tous aux démarches administratives.

La Ville de Niort est lauréate des Trophées Afnor de la relation aux usagers 2017. Niort est à la 1^{ère} place dans la catégorie des villes de plus de 50 000 habitants avec un score global de 79,4 %, supérieur au score moyen de 66,3 %. Ce pourcentage mesure la qualité de prise en charge ; accessibilité, horaires d'ouverture, écoute, délais d'attente, clarté, fiabilité de l'information...



✓ Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement.

Le 22 septembre, la mission Accessibilité-inclusion a visité le site des jardins solidaires et pluriels Vent d'Ouest situés Quai de Belle île, en vue de la programmation d'animations pédagogiques d'éducation à l'environnement avec les jeunes volontaires en service civique du programme Famille en harmonie d'Unis Cité, les membres du Conseil municipal enfants et les jeunes de l'IME et GPA 79/16.

Les séances sont programmées pour le 1^{er} semestre 2018.

✓ Animations du patrimoine et inclusion.

La Mission Valorisation du patrimoine historique a pour ambition de sensibiliser le public en situation de handicap physique ou psychique et tout particulièrement le jeune public, au patrimoine.

1) Café mémoire

Un « Café Mémoire » a été animé par la Mission de valorisation du patrimoine historique le 10 janvier 2017 avec la participation de l'association France Alzheimer 79, de la Mission accessibilité - inclusion et d'un art-thérapeute, au Bistrot du marché, à Aiffres. Le jeu du « soldat sans mémoire » réalisé par la Ville, dans le cadre de la Commémoration de la Grande Guerre, a été proposé aux participants atteints de la maladie d'Alzheimer. Le jeu s'inspire d'un fait réel qui s'est déroulé à l'Hôtel de ville

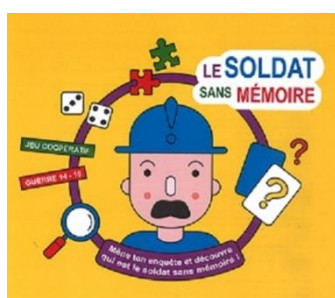
de Niort, transformé en hôpital de l'arrière. Il consiste à aider un soldat qui a été blessé au front, à retrouver la mémoire.

2) Ateliers d'art-thérapie

Dans le cadre de la Commémoration de la Grande Guerre, des ateliers art-thérapie ont été proposés aux classes primaires qui entrent dans le dispositif ULIS. Le 17 octobre la classe ULIS Louis Aragon a participé à l'atelier d'art-thérapie.

Une enquête a été menée autour de la vie d'un soldat qui a perdu la mémoire, au début de la guerre 1914-1918. Cinq jeux ont permis de récolter des indices et de reconstituer son histoire.

Les ateliers ont été structurés en trois temps : « un temps pour voir et comprendre », « un temps pour jouer », « un temps pour s'approprier, investir, restituer ». La restitution a consisté en une activité d'expression artistique. A travers la production de groupe (fresque), chaque enfant a été amené à exprimer ce qu'il a retenu de l'histoire du soldat sans mémoire et de la Grande Guerre.



Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante

En concertation permanente avec les partenaires

✓ Participation au groupe Accessibilité musées Bernard D'Agesci et Donjon.

L'objectif du groupe est de favoriser l'accès à la culture pour tous, deux réunions ont été programmées dans l'année : les 7 février et 16 novembre. Les principaux sujets abordés ont été les suivants:

- Faire connaître les actions menées sur les tarifs notamment la gratuité pour les moins de 25 ans et le 1er dimanche de chaque mois, pour les visites guidées à l'attention des écoles primaires et maternelles de l'Agglomération. Tarifs au quotient familial : PASS annuel.....
- Présenter les conditions d'utilisation des chèques loisirs pour accéder au musée, informer notamment les résidents des quartiers prioritaires de Niort : Clou Bouchet, Tour Chabot Gavacherie, colline Saint André et Pontreau.
- Animations adultes : séances Art au menu, de 12h30 à 13h le 3ème jeudi de chaque mois au musée Bernard d'Agesci, 5 places gratuites proposées en alternance aux associations ; rendez-vous avec un médiateur du musée autour d'une œuvre, prendre son déjeuner sur le pouce et sur place.

- Animations jeune public : anniversaire au musée, animations destinées aux enfants durant les vacances scolaires, tablettes numériques, livrets jeux jeune public, programmes d'activités pédagogiques.
- Projet mené cet été avec 13 adolescents des CSC de Niort, Centre-ville et Grand nord : "La BD çà m'va comme un gant !" : Mathieu Roda, illustrateur, a guidé 2 groupes sur une semaine chacun pour imaginer un scénario et l'illustrer en plusieurs planches, en faisant lien avec l'exposition temporaire sur le patrimoine industriel niortais autour de la chamoiserie ; les travaux ont été accrochés et présentés par les jeunes eux-mêmes dans le grand hall du musée.
- Des actions partenariales : cycle découverte des collections et ateliers créatifs pour majeurs protégés des associations ATI et UDAF. 13 inscrits ont présenté leurs travaux à l'auditorium du 3 au 8 octobre « Le Grand siècle, côté cour et côté jardin ».
- Exposition en ligne d'objets et œuvres des musées numérisés en 3D pour constituer un musée virtuel : <https://sketchfab.com/alienor.org> où il est possible de retrouver un clastique d'anatomie et une viole de gambe pour les collections des musées de Niort.
- En cours de réalisation, seront proposées des copies d'œuvres en 3D en résine, accessibles par le toucher ; deux œuvres du musée Bernard d'Agesci ont été sélectionnées : les peintures La Vanité de Simon Renard de Saint-Pierre pour médiation sur les 5 sens, et Oie, Coq, Poules de François Alexandre Desportes, pour une introduction à l'Histoire naturelle.

Remarque : une médiatrice aux musées, a suivi une formation sur le thème "adapter sa visite guidée au public déficient visuel" avec un apprentissage de techniques spécifiques telles que la description sensorielle, la gestion du groupe, découverte des différents supports tactiles...

✓ **Concertation pour la mise en accessibilité des sites.**

1) **Accessibilité du CAMJI.**

Le 14 mars, 8 représentants des associations de personnes en situation de handicap, membres de la CCA, ont participé à la rencontre avec l'élue et les services municipaux concernés.

Les problèmes d'accès rue de l'ancien musée, notamment pour les personnes en fauteuil ont été évoqués (places PMR extérieures ou parking de l'Hôtel de Ville) du fait de la fermeture de l'allée sous verrière entre les 2 bâtiments péristyle et triangle.

A ce problème ponctuel, s'ajoute toujours, celui du dévers important rue Emile Bèche, obligeant le passage sur voirie.

Le manque de visibilité de l'ascenseur extérieur a encore été souligné.

Des remarques et préconisations ont été formulées pour améliorer l'accessibilité dans la cour, les toilettes situées à l'extérieur et pour l'intérieur de la salle.

Voir en annexe 6 le compte-rendu.

2) Carrefour avenue de la Rochelle et Boulevard de l'Atlantique

La circulation des véhicules est très dense sur ce carrefour.

Le 7 avril, les représentants des associations de personnes en situation de handicap, membres de la CCA, avec l'élue et les services municipaux concernés ont testé deux propositions d'aménagement pour la traversée piétonne, réalisées par la direction des Espaces publics.

Le choix s'est porté sur la bande de guidage continue, tout le long du passage clouté.

Voir en annexe 7 le compte-rendu.

✓ La ville partenaire des évènements de sensibilisation.

1) L'arbre aux idées reçues ; inauguration le 6 mars

Pour une première la Ville de Niort a été associée, par l'UNAFAM aux manifestations des Semaines d'informations sur la santé mentale, manifestation nationale, déclinée annuellement en actions départementales et destinée au grand public qui se sont déroulées du 13 au 26 mars. Le thème national retenu était « Travail et santé mentale ».

2 actions sont proposées visant à ne plus stigmatiser la maladie et le handicap psychique :

- Inauguration de l'arbre aux idées reçues le 6 mars à l'Hôtel de Ville

- Expo – échanges autour de « l'arbre » sur le marché le 16 mars.

« L'arbre aux idées reçues » vise à ouvrir le dialogue, à bousculer le tabou persistant autour de la santé mentale et plus particulièrement : les troubles psychiques. La construction de cet « arbre » ainsi que les témoignages écrits sont l'œuvre de personnes concernées par la fragilité psychique ; les adhérents du GEM « Au Fil de la mosaïque » et les personnes accompagnées par le Réseau Réhab (réseau de réhabilitation psychosociale du Centre Hospitalier de Niort).

2) Simulation d'un bureau de vote ; le 16 mars

Afin de lever les appréhensions des personnes en situation de handicap face au vote et suite aux propositions de certaines associations membres de la CCA, la mission Accessibilité-inclusion a proposé la tenue d'un bureau de vote factice le jeudi 16 mars tenue par Mme San Martin.

Intitulé de l'opération : Aux urnes, citoyens !

Horaires : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h.

Lieu : salle Justice de Paix à l'Hôtel de ville

Nombre de participants: 15

L'opération devrait être renouvelée lors des prochaines échéances électorales, en 2019 et programmée bien en amont pour permettre une large diffusion de l'information.

Affiches et guide de l'exercice du droit de vote avec le compte rendu de réunion de la CCA du 7 mars en annexe 8.

3) Journée mondiale de l'autisme : le 2 avril

L'association départementale Autisme Deux-Sèvres a souhaité participer, pour la première fois, à l'opération nationale de sensibilisation "La France en bleu" qui existe depuis quelques années et se déroule, chaque 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

L'opération consiste à éclairer un édifice public en bleu, dans la nuit du 2 avril en témoignage de soutien et solidarité aux personnes autistes.

Les étudiants de l'Université de Poitiers (2ème année d'IUT), associés à cette démarche ont sollicité la Ville de Niort pour illuminer la façade de l'Hôtel de Ville et accueillir une exposition d'œuvres réalisées par et pour les familles d'autistes ; dessins, loisirs créatifs, créations aux tricots....

Cette première fut un succès.

4) 2ème Rencontres Accès Libre ; du 13 au 20 mai:

(Voir bilan des Rencontres en annexe 1-B)

Le CRH de l'Université de Poitiers et la Ville de Niort ont organisé, avec le soutien de leurs partenaires institutionnels et associatifs, la 2ème édition des Rencontres Accès Libre du 13 au 20 mai.

Cette année le thème des Rencontres était « Citoyenneté et handicap ».

1 500 personnes, grand public et professionnels, ont participé à la semaine d'échanges et de manifestations pour tous autour du sport, du théâtre, du cinéma, des ateliers, expositions, et concerts. 7 jours d'évènements et de temps forts pour appréhender le handicap et la

différence, en découvrir les richesses et les difficultés de « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

Le visuel a été apprécié. Il pourrait servir de base pour les prochaines éditions.

Le dépliant programme était pratique.

✓ La ville partenaire des associations.

- L'ADAPT 79, France Alzheimer 79 et l'association des parkinsoniens 79 sont membres du collège des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap à la CCA, par arrêté municipal en date du 27 janvier 2017.
- L'un des objectifs de la mission accessibilité-inclusion était de développer un partenariat avec l'Association Sourds 79 en vue d'une meilleure participation des Sourds et malentendants à la vie de la cité. Des rencontres avec les représentants de l'association ont eu lieu ; le 7 octobre participation à la fête du cinquantenaire de l'association, le 20 novembre, rencontre avec la secrétaire de l'association dans le but de faire le point sur les attentes et les propositions des membres de l'association. L'engagement est pris d'une 1^{ère} participation aux Rencontres Accès libre 2018 (ex ; spectacle bilingue Français/Langues des signes française), et à l'avenir une collaboration visant à l'organisation d'un temps fort lors de la journée mondiale des Sourds en septembre.

IV. Une CCA active

Trois réunions plénières de la Commission communale pour l'accessibilité ont été programmées au cours de l'année (Voir les comptes rendus en annexes).

- ✓ Le 7 mars (annexe 8)
- ✓ Le 20 juin (annexe 1)
- ✓ Le 24 novembre (annexe 9)

Au cours de ces réunions riches en échanges, les problématiques de suivi des Ad'AP et des transports ont été largement évoquées.

V. Autres activités de la mission

✓ Accueil de stagiaires

- PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel), demandeur d'emploi ayant une RQTH, accompagnée par Pôle emploi pour la période du 6 février au 4 mars.
- 2 BTS Assistant de manager ; 1 sur la semaine du 20 au 24 février, 1 sur la période du 13 novembre au 22 décembre.
- 2 Master 2 IPHD ; 1 en stage long du 7 mars au 29 juin, 1 en stage court du 13 au 24 novembre.

✓ Intervention en milieu scolaire

Le lundi 10 avril, à la demande des élèves en 2^{ème} années de BTS en Economie sociale et familiale de l'ICSSA, une intervention a eu lieu sur la politique d'inclusion mise en place par la Ville de Niort.

✓ Création de nouveaux partenariats

- Avec [Unis Cités](#), association ayant pour objet d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans, il a été proposé à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études, de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois à temps plein, des projets au service à la collectivité. Parallèlement, il leur a été apporté une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

→ Le 21 juin, participation aux Tremplins avec des temps d'échanges de rencontres privilégiés entre professionnels et jeunes volontaires, afin de valoriser l'expérience de service civique en apportant des conseils constructifs et bienveillants.

→ Le 19 juillet, rencontre avec la déléguée régionale et discussion du projet « Ambassadeur accessibilité » pour les animations périscolaires de sensibilisation aux situations de handicap et d'éducation à l'environnement.

→ Dernier trimestre 2017, rencontres en vue de la finalisation de la convention avec Unis Cité et Vent d'ouest pour l'organisation d'animations en faveur des personnes en situation de handicap.

- Avec l'[Office de tourisme Niort- Marais Poitevin](#) ; le 1^{er} septembre, rencontre avec la responsable du Pôle communication en vue de la valorisation des ERP déclarés accessibles dans les publications de l'Office de tourisme.

→ Dans le guide pratique 2018, création d'un pictogramme « Accès handicapés ».

- Contacts avec L'[ITEP](#) et les conseillers en insertion professionnelle des [Terrasses](#) en vue de projets collaboratifs pour 2018 et de participation à la CCA.

✓ **Présentation des actions des élues missionnées sur la thématique accessibilité.**

Actions d'accompagnement des personnes en situation de handicap :

I – Missions relevant des compétences Ville de Niort

Scolarisation

- | | |
|----------------------|---|
| ➤ Nombre de demandes | 3 |
| ➤ Dossiers résolus | 2 |

Voirie et parking

- Nombre de demandes 10

II – Missions relevant des compétences de la Communauté d'agglomération du niortais

Logement adapté

- Nombre de demandes 5
- Dossiers résolus 4

Logement sans adaptation

- Nombre de demandes 15
- Dossiers résolus 10

Transport

- Situation en cours 100

III – Autres missions

Emploi

- Nombre de demandes 10
- Dossiers résolus 2

Orientations MDPH

- Nombre de demandes 15
- Dossiers résolus 7

Aide humaine MDPH

- Nombre de demandes 3

VI. Perspectives 2018

- Participation aux semaines d'informations sur la santé mentale du 12 au 24 mars.
- Participation à l'opération « La France en bleu » le 2 avril.
- Co-organisation des 3ème Rencontres Accès Libre du 26 mai au 8 juin 2018.
- Participation à l'élaboration de la nouvelle convention FIPHFP avec la Communauté d'agglomération du niortais.
- Partenaire du tour des Deux-Sèvres organisé par France Alzheimer 79 du 1^{er} au 16 septembre.
- Partenaire de la journée de la déficience visuelle « Voir autrement » le 26 novembre.
- Participation au projet réaménagement de l'accueil.
- Réalisation du guide des manifestations accessibles.



VII. Glossaire

SIGLES	SIGNIFICATION
Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmé
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
CCA	Commission communale pour l'accessibilité
CNFPT	Centre national de formation de la fonction publique territoriale
CRH	Centre de ressources handicap
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education Nationale
ERP	Etablissement recevant du public
ESH	Elève en situation de handicap
FIPHFP	Fond d'insertion des personnes en situation de handicap
IOP	Installation ouverte au public
IPHD	Intégration de personnes handicapées et en difficulté
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées
PCH	Prestation de compensation du handicap
PSH	Personne en situation de handicap
RQTH	Reconnaissance qualité de travailleur handicapé
SARAH	Service d'appui régional pour l'apprentissage des personnes handicapées
SIG	Système d'information géographique
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

VIII. Annexes

- 1- Compte-rendu CCA du 20 juin
 - ✓ A - Etat d'avancement de l'accessibilité des ERP de la Ville
 - ✓ B - Bilan des Rencontres Accès libre 2017
 - ✓ C - Guide de recommandations pour un document accessible
 - ✓ D - Power point accessible
- 2 – Taux d'accessibilité des IOP de la Ville
- 3 – Opération port Boinot, compte-rendu de la réunion du 20 octobre
- 4 – Projets guides accessibilité
- 5 – Mallette pédagogique de l'accessibilité
 - ✓ A – Plaquette de présentation
 - ✓ B – Fiches techniques
- 6 – Accessibilité CAMJI
- 7 – Aménagement carrefour Avenue de La Rochelle/ Boulevard de L'Atlantique
- 8 - Compte-rendu CCA du 7 mars
 - ✓ A – Affiche « Aux urnes citoyens »
 - ✓ B – Guide de l'exercice du droit de vote pour tous
- 9 - Compte-rendu CCA du 24 novembre